

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-43

AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H. COMMUNES d' ESCATALENS, GRISOLLES et VARENNES

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement)

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigne Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique sont présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE CONTRATS DE PAYS

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	PROPOSITION DE SUBVENTION
1) ESCATALENS Aménagement et requalification d'espaces publics place de la mairie – 2ème tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 – phase 2 du contrat de pays Montalbanais	164 924	122 000 x 20% = 24 400 €
2) GRISOLLES Aménagement des abords du monument aux morts – tranche 1 – phase A <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 - phase 2 du contrat de pays Montalbanais	414 190	122 000 x 20% = 24 400 €
3) VARENNES Aménagement des espaces publics et piétonniers – tranches 2 et 3 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 - phase 2 du contrat de pays Montalbanais	203 212 (tr 2 + tr 3)	203 212 x 20% = 40 642 €

TOTAL : 89 442 €

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007.....	900 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	598 505 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	89 442 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	687 947 €
Disponible.....	212 053 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-43

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.
COMMUNES d' ESCATALENS, GRISOLLES et VARENNES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 89 442 € :

demandes de subventions présentées dans le cadre de contrats de pays

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) ESCATALENS Aménagement et requalification d'espaces publics place de la mairie – 2ème tranche Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 – phase 2 du contrat de pays Montalbanais	164 924	122 000 x 20% = 24 400 €
2) GRISOLLES Aménagement des abords du monument aux morts – tranche 1 – phase A Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 - phase 2 du contrat de pays Montalbanais	414 190	122 000 x 20% = 24 400 €

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) VARENNES Aménagement des espaces publics et piétonniers – tranches 2 et 3 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 - phase 2 du contrat de pays Montalbanais	203 212 (tr 2 + tr 3)	203 212 x 20% = <u>40 642 €</u>

TOTAL : 89 442 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,